

MC2C DEUST AGAPSC.

Dispositions particulières et organisation des évaluations.

Validation d'une année :

- Si tous les BCC sont acquis avec une moyenne supérieure ou égale à 10
 - o Avec BCC 1 compensable avec BCC 2 pour la 1^{ère} année.
(Le BCC2 ne peut pas se compenser avec le BCC1)
 - o Avec note seuil de 10 pour l'UE pédagogie didactique 1 et l'UE stage en école des sports en 1^{ère} année, pour l'UE stage en école primaire et l'UE stage en milieu adulte en 2^{ème} année.
 - o Avec note seuil de 7 pour toutes les autres UE.

Compensation

- Les Blocs de Connaissances et de Compétences ne se compensent pas sauf une exception :
 - o BCC 1 compensable avec BCC2 pour la 1^{ère} année.
(Le BCC2 ne peut pas se compenser le BCC1)
- Les UE d'un même BCC se compensent sur l'année
 - o Avec note seuil de 10 pour l'UE pédagogie didactique 1 et l'UE stage en école des sports en 1^{ère} année, pour l'UE stage en école primaire et l'UE stage en milieu adulte en 2^{ème} année.
 - o Avec note seuil de 7 pour toutes les autres UE.

Stages :

- La matière « pédagogie didactique 1 » est le cours de préparation à la mise en stage en école des sports de 1^{ère} année.
L'étudiant de première année devra obligatoirement valider cette matière d'enseignement intitulée « pédagogie didactique 1 » du premier semestre avec une note supérieure ou égale à 10 pour pouvoir réaliser le stage du second semestre « stage école des sports »
Il ne pourra donc pas valider le BCC3 de la 1^{ère} année.
- L'étudiant de première année devra obligatoirement valider son stage en école des sports avec une note supérieure ou égale à 10 afin de pouvoir réaliser le stage en école primaire et le stage en milieu adulte de 2^{ème} année.
Dans le cas où sa note serait inférieure à 10, il pourra cependant passer en conditionnel en 2^{ème} année s'il valide les 5 autres BBC mais devra refaire son stage en école des sports en seconde année. Une 3^{ème} année sera nécessaire pour valider les stages de 2^{ème} année

Conditionnel :

- L'étudiant peut être admis à suivre des UE de 2^{ème} année s'il valide 5 BCC de la 1^{ère} année.
- Un contrat pédagogique sera rédigé avec l'étudiant pour sélectionner les UE qu'il pourra suivre en 2^{ème} année. Il pourra se présenter aux sessions d'examens

déterminés dans le contrat. Les notes obtenues seront prises en compte lors de la 3^{ème} année.

- Si le BCC non validé est le BCC 3, l'étudiant devra alors refaire son stage en école des sports en seconde année. Une 3^{ème} année sera nécessaire pour réaliser les stages de 2^{ème} année.

Absences et défaillances

- Sauf aménagement spécial d'études prenant en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et notamment leur rythme spécifique d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers, la présence à tous les cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et autres activités pédagogiques est obligatoire."

Deux absences sans justificatifs seront tolérées. Par conséquent, à la troisième absence sans justificatif, l'étudiant sera considéré comme démissionnaire du contrôle continu et ne pourra pas être évalué à la première session d'examen.

Le justificatif doit être présenté à l'enseignant concerné au 1^{er} cours qui suit l'absence. Il devra ensuite être déposé à la scolarité. Le responsable de la filière apprécie la validité des justificatifs fournis

- Toutefois, aucune absence non justifiée n'est tolérée en ce qui concerne les 3 stages effectués lors des 2 années de formation (stage école des sports en 1^{ère} année, stages dans l'enseignement primaire et auprès d'un public adulte en 2^{ème} année). L'étudiant devra être présent à un minimum de 80% du volume horaire du stage pour être évalué.
- La matière « PSC1 » du premier semestre permet l'obtention du diplôme PSC1 à condition d'avoir assisté à l'ensemble des heures de la formation. Pour cela aucune absence n'est tolérée à cette matière d'enseignement pour l'obtention du diplôme. Il Si une ou 2 absences sont justifiées, l'étudiant pourra être évalué mais ne pourra pas prétendre au diplôme PSC1.
Il devra alors s'inscrire à une formation hors université pour obtenir son diplôme obligatoire pour animer en face à face pédagogique.
- La présence à 3 contrôles continus pour les UE évaluées en contrôle continu intégral est obligatoire pour être noté. Dans le cas contraire, l'étudiant sera déclaré défaillant à la 1^{ère} session de l'UE concernée.
- La présence à un contrôle continu et au contrôle terminal pour les UE évalués en contrôle continu et contrôle terminal est obligatoire pour être noté. Dans le cas contraire, l'étudiant sera déclaré défaillant à la 1^{ère} session de l'UE concernée.
- Dans le cas où un étudiant n'a pas le nombre de contrôles nécessaires pour être évalué en première session et a fourni des justificatifs validés par le responsable de la filière :

- o L'équipe pédagogique peut proposer de façon exceptionnelle une épreuve de substitution pour des cas particuliers (Sportifs ou artistes de haut niveau, activité militaire de la réserve nationale, permis de conduire...)
- o L'équipe pédagogique peut déclarer l'étudiant ABJ. Il ne sera donc pas défaillant mais devra se présenter à l'épreuve de seconde session.
- Tout absence non justifiée à un contrôle de 1^{ère} session entrainera une défaillance de l'étudiant dans l'UE concernée
- Toute absence à une épreuve de seconde session entrainera une défaillance à l'UE concernée.

Phase d'accompagnement.

- Elle permet la préparation à la seconde session pour les UE du second semestre. Elle est obligatoire pour les UE que les étudiants ont choisies de repasser.

Organisation des évaluations

1^{ère} session :

- **Cours en TD :**
Contrôle continu intégral.
Une UE évaluée sous forme de contrôle continu intégral doit comprendre au moins 3 évaluations, la proportion de chacune ne doit pas excéder 50 %.
- **Cours en CM :**
40% CC et 60% CT

Seconde session

- **L'étudiant s'inscrit** aux épreuves de seconde session de son choix parmi les UE qu'il n'a pas validé. Une UE non validée est une UE avec une note <10 dans un BCC avec une moyenne <10 après compensation.
- **Cours en TD autres que APSA, stages et organisation événementielle 2 :**
100% note seconde session
- **Cours en CM :**
2 possibilités :
 - 100% note seconde session
 - Possibilité de garder sa note de contrôle continu pour 40%.
Note seconde session pour 60%
- **Stage en école des sports :**
Tous les étudiants se font visiter une fois.
Note finale : Visite-Entretien : 50% et Rapport - Soutenance 50%
La seconde chance est l'organisation d'une 2^{ème} visite- Entretien.
La note du rapport-soutenance est conservée.

- **Stage école primaire :**

Tous les étudiants se font visiter 2 fois.

Note finale : visite-Entretien 50% et rapport 50%

La seconde chance est la 2^{ème} visite.

La meilleure des 2 notes est retenue pour les étudiants qui ont obtenus la moyenne dès la première visite.

La note du rapport est conservée

- **Stage milieu adulte :**

Note finale : Rapport 50% (rapport d'activité 25%, projet d'organisation événementielle 25%) et Soutenance avec 1 double jury pro et staps 50% (exposé : 25% et entretien 25%)

La seconde chance est l'organisation d'une seconde soutenance.

La note du rapport est conservée.

- **APSA :**

Note finale : Pratique et Animation 60% - Théorie 40%

Théorie en seconde session.

Pratique en seconde session pour les dispensés.

- **Organisation événementielle 2 :**

Note finale : 50% sur les missions exécutées par l'étudiant lors du projet organisé tout au long de l'année + 50% sur plusieurs autres CC.

La seconde chance est une épreuve sur les connaissances acquises sur ce cours 50%

La note de 50% sur les missions est conservée.